



Communauté de Communes

**ARRÊTÉ
DU PRÉSIDENT
N° 2026/198**

FONCTION PUBLIQUE : **ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE au titre de l'année 2026**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS
7 place Henri Coutard
72260 MAROLLES LES BRAULTS

Vu les articles L.216-2, L.522-4, L.522-23 à L.522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de communes Maine Saosnois,
Vu la délibération n°2018/045 du 15 février 2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu les lignes directrices de gestion établies par le Président de la Communauté de communes Maine Saosnois après avis du Comité Technique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
POILPRAY Erika	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme/Femme des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

*Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme/Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BEZARD Betty	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme/Femme des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

*Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme/Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

.../...

**Siège : 7, place Henri Coutard – 72260 Marolles-les-Braults
Téléphone : 02 43 34 16 48 – Mail : accueil@mainesaosnois.fr**

Antenne Mamers : 3, rue Ernest Renan – 72600 MAMERS – Tél : 02.43.97.25.31
Antenne Bonnetable : 8, rue Mazaaran – 72110 BONNETABLE – Tél : 02.43.29.00.01

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ième} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
EPINEAU Samuel	Adjoint technique

Proportion Homme/Femme des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

*Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme/Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
EVARD Gaëlle	Agent de maîtrise

Proportion Homme/Femme des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

*Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme/Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : Le Président de la Communauté de communes Maine Saosnois

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Mamers, le 02 avril 2026



Le Président,

Frédéric BEAUCHEF

Publié le 10/04/2026